

1.1. Objet et calendrier de déploiement d'iCatNat



- **Objet d'iCatNat** : Dématérialiser l'intégralité de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- **Etapes du déploiement** :
 - **Phase 1** : Ouverture de l'application entre les préfetures et le Ministère de l'Intérieur à partir de janvier 2018.
 - **Phase 2A** : Ouverture du module d'instruction ministériel en décembre 2018.
 - **Phase 2B** : Ouverture du télé-service au profit des communes à partir de mai 2019.
 - **Phase 3A** : Ouverture d'iCatNat aux membres de la commission interministérielle septembre 2019.
 - **Phase 3B** : Ouverture du module dédié aux organismes d'expertise de l'administration fin 2019.

1.2. Bilan d'activité d'iCatNat au 1er juin 2019



- Le déploiement des modules dédiés aux services de l'Etat est terminé (phase 1 et phase 2A).
- Plus de 13.000 demandes communales ont été saisies dans l'application depuis janvier 2018.
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'intégralité des demandes communales est instruite dans l'application.
- Plus de 380 comptes utilisateurs créés au profit d'utilisateurs en préfectures et en DDI.
- La robustesse de l'application a permis le traitement de près de 8.200 demandes en 2018, année parmi les plus denses en nombre de dossiers traités depuis la création de la garantie catastrophe naturelle en 1982.

1.3. Déploiement du module d'iCatNat dédié aux communes

A. Les principes de fonctionnement du service en ligne

- Le service est **gratuit** et **facultatif** pour les communes.
- Il permet aux municipalités de saisir directement leur demande sur Internet au moyen d'un formulaire **dématérialisé** : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Catastrophes-naturelles>
- **Deux étapes** : > Etape 1 : connexion / authentification de la commune.
> Etape 2 : dépôt du formulaire dématérialisé et transmission à la préfecture.
- **Les avantages** du recours au télé-service pour les communes :
 - > Une transmission sécurisée et instantanée de leur demande.
 - > La possibilité de suivre l'instruction des demandes en temps réel.
 - > Alerte automatique par courriel des communes concernées lors de la publication des arrêtés et de la notification des motivations des décisions.

B. Les modalités de déploiement du service en ligne

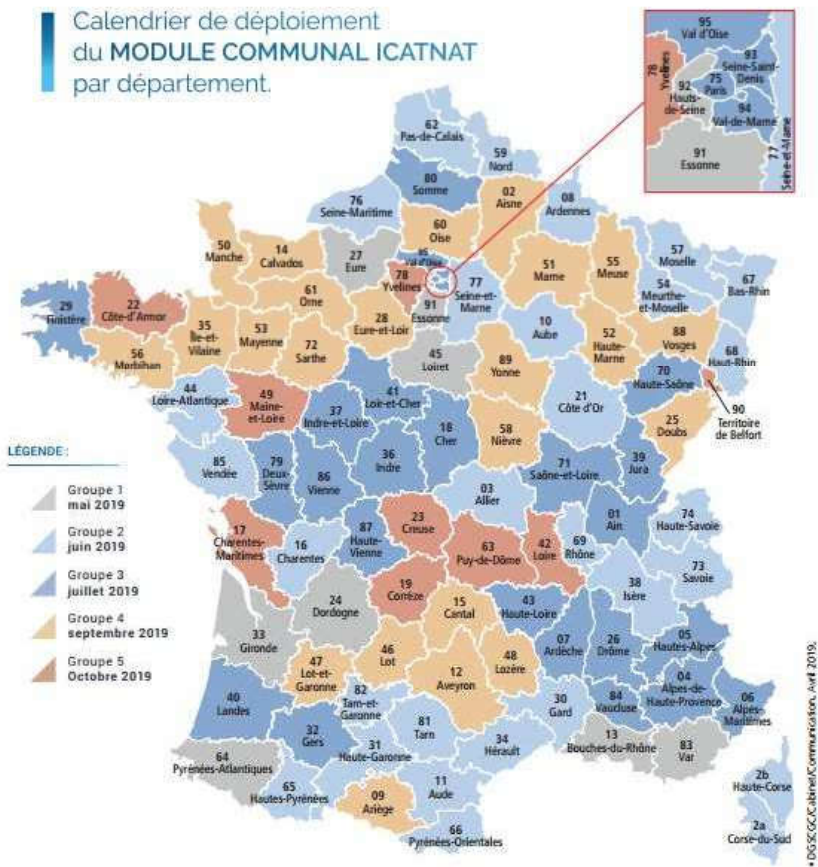
- Les modalités sont précisées par la circulaire n° INTE 1907397C du 25 avril 2018.
- Un déploiement **progressif**, de mai à octobre 2019, par groupe de départements.
- Un déploiement **souple** : le changement de groupe est libre.
- Le déploiement est systématiquement **précédé d'une séance de formation** des préfetures et des DDI.

● Calendrier prévisionnel de déploiement

Groupe 1 - Mai 2019	Groupe 2 - Juin 2019	Groupe 3 - Juillet 2019	Groupe 4 - Septembre 2019	Groupe 5 - Octobre 2019
Bouches-du-Rhône - 13	Allier - 03	Ain - 01	Aisne - 02	Charentes-Maritimes - 17
Dordogne - 24	Ardennes - 08	Alpes-de-Haute-Provence - 04	Ariège - 09	Corrèze - 19
Eure - 27	Aube - 10	Hautes-Alpes - 05	Aveyron - 12	Côte-d'Armor - 22
Gironde - 33	Aude - 11	Alpes-Maritimes - 06	Calvados - 14	Creuse - 23
Loiret - 45	Charentes - 16	Ardèche - 07	Cantal - 15	Loire - 42
Pyrénées-Atlantiques - 64	Corse du Sud - 2A	Cher - 18	Doubs - 25	Maine-et-Loire - 49
Var - 83	Haute-Corse - 2B	Drôme - 26	Eure-et-Loir - 28	Puy-de-Dôme - 63
Essonne - 91	Côte d'Or - 21	Finistère - 29	Ille-et-Vilaine - 35	Yvelines - 78
Hauts-de-Seine - 92	Gard - 30	Gers - 32	Lot - 46	Territoire de Belfort - 90
Martinique - 972	Haute-Garonne - 31	Indre - 36	Lot-et-Garonne - 47	Guyane - 973
	Hérault - 34	Indre-et-Loire - 37	Lozère - 48	Saint-Barthélemy - 977
	Isère - 38	Jura - 39	Manche - 50	Saint-Martin - 978
	Loire-Atlantique - 44	Landes - 40	Marne - 51	Wallis-et-Futuna - 986
	Meurthe-et-Moselle - 54	Loir-et-Cher - 41	Haute-Marne - 52	
	Moselle - 57	Haute-Loire - 43	Mayenne - 53	
	Nord - 59	Haute-Saône - 70	Meuse - 55	
	Pas-de-Calais - 62	Saône-et-Loire - 71	Morbihan - 56	
	Hautes-Pyrénées - 65	Paris - 75	Nièvre - 58	
	Pyrénées-Orientales - 66	Deux-Sèvres - 79	Oise - 60	
	Bas-Rhin - 67	Somme - 80	Orne - 61	
	Haut-Rhin - 68	Vaucluse - 84	Sarthe - 72	
	Rhône - 69	Vienne - 86	Vosges - 88	
	Savoie - 73	Haute-Vienne - 87	Yonne - 89	
	Haute-Savoie - 74	Seine-Saint-Denis - 93	Saint-Pierre-et-Miquelon - 975	
	Seine-Maritime - 76	Val de Marne - 94	Mayotte - 976	
	Seine-et-Marne - 77	Val d'Oise - 95		
	Tarn - 81	Guadeloupe - 971		
	Tarn-et-Garonne - 82	La Réunion - 974		
	Vendée - 85			
10 départements	29 départements	28 départements	25 départements	13 départements

● Calendrier prévisionnel de déploiement

Calendrier de déploiement
 du **MODULE COMMUNAL ICATNAT**
 par département.



DÉPARTEMENTS
 OUTRE-MER

